



PRÉFET DE L'HÉRAULT

PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A L'APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DE L'AIRE URBAINE DE MONTPELLIER

(Code de l'environnement – articles L.222-4 et R.222-13 et suivants)

Conformément à l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de l'Hérault n° XXXXXX du XX XX 2014, le projet de révision du PPA de l'aire urbaine de Montpellier sera soumis aux formalités d'une enquête publique dite environnementale, dans les conditions prévues aux articles L. 123-1 à L. 123-19, L. 221-1 à L. 221-5, L. 222-4 à L. 222-7, L. 223-1 à L. 223-2, R. 123-1 à R. 123-27, R. 222-13 à R. 222-36 du code de l'environnement. Les éléments relatifs à cette enquête publique sont consultables sur le site internet de la DREAL Languedoc-Roussillon (<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-a2631.html>) et sur le site de la Préfecture (<http://www.herault.gouv.fr>).

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'approbation de la révision du PPA est le Préfet de l'Hérault. A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PPA peut être éventuellement modifié pour tenir compte des observations de l'enquête publique. Toute information peut être demandée auprès de la DREAL Languedoc-Roussillon – Service Energie – 520 Allée II de Montmorency – CS 69007 – 34064 Montpellier Cedex 2.

Cette enquête publique sera ouverte du 28 avril 2014 au 28 mai 2014 inclus, soit 31 jours, sur les 115 communes incluses dans le périmètre du PPA : Agonès, Aniane, Arboras, Argelliers, Assas, Aumelas, Baillargues, Beaulieu, Bêlarga, Boisseron, La Boissière, Brignac, Buzignargues, Campagne, Candillargues, Canet, Castelnau-le-Lez, Castries, Causse-de-la-Selle, Cazevielle, Ceyras, Clapiers, Claret, Combaillaux, Courmonsec, Courmonterral, Le Crès, Fabrègues, Ferrières-les-Verreries, Fontanès, Galargues, Garrigues, Gignac, Grabels, Guzargues, Jacou, Jonquières, Juvignac, Lagamas, Lansargues, Lattes, Lauret, Lavérune, Mas-de-Londres, Les Matelles, Mauguio, Mireval, Montarnaud, Montaud, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Mudaison, Murles, Murviel-lès-Montpellier, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Palavas-les-Flots, Pégairolles-de-Buèges, Pérols, Pignan, Plaisan, Popian, Le Pouget, Pouzols, Prades-le-Lez, Puéchabon, Puilacher, Restinclières, Rouet, Saint-André-de-Sagonis, Saint-Aunès, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Bauzille-de-Putois, Saint-Brès, Saint-Christol, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Drézéry, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Félix-de-Lodez, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Geniès-des-Mourgues, Saint-Georges-d'Orques, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Guiraud, Saint-Hilaire-de-Bauvois, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Jean-de-Védas, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Paul-et-Valmalle, Saint-Saturnin-de-Lucian, Saint-Sériès, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Saturargues, Saussan, Saussines, Sauteyrargues, Sussargues, Teyran, Tressan, Le Triadou, Vacquières, Vailhauquès, Valergues, Valflaunès, Vendargues, Vendémian, Vêrargues, Vic-la-Gardiolle, Vileneuve-lès-Maguelone, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort.

Tout information relative au projet de PPA de l'aire urbaine de Montpellier ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de :

Madame Charlotte BEZIAN-MEYER
DREAL Languedoc-Roussillon
Service Énergie
520 Allée Henri II de Montmorency - CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2
charlotte.bezian-meyer@developpement-durable.gouv.fr

Durant cette période, toute personne qui souhaite s'informer sur le projet ou formuler des observations pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique au siège des communautés d'agglomération et de communes et à la Préfecture de l'Hérault, désignée siège d'enquête ci-dessous, aux horaires d'ouverture, précisés ci-après.

Les observations relatives à l'enquête peuvent aussi être adressées par correspondance pour être annexées au registre d'enquête. Elles seront adressées au Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique (Préfecture de l'Hérault – DRCL – Bureau de l'environnement – « Enquête publique PPA Montpellier » - 34 place des martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier Cedex 2), avant la fin de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci.

Monsieur Alain SERIE, ingénieur divisionnaire des eaux et des forêts, retraité, est nommé Président de la commission d'enquête désignée par décision n° E14000030/34 du 3 mars 2014 du Tribunal administratif de Montpellier. Il sera assisté en tant que membres titulaires de M. Romain MOREAU, consultant dans les métiers de l'environnement et de M. Pierre BRINGUIER, Professeur des Universités, retraité. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, il sera remplacé par Madame Catherine BIBAULT-VIGNON, consultante en environnement.

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public aux permanences suivantes :

Lieu	Adresse	Permanence
Préfecture de l'Hérault Ouverture des bureaux de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi	Place des Martyrs de la Résistance 34 062 Montpellier Cedex 2	28 avril 2014 de 9h00 à 12h00 28 mai 2014 de 13h00 à 16h00
Communauté d'Agglomération de Montpellier Ouverture des bureaux de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi	50 place Zeus – BP 9531 34045 Montpellier	28 avril 2014 de 9h00 à 12h00 12 mai 2014 de 14h00 à 17h00 28 mai 2014 de 15h00 à 18h00

Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau <i>Ouverture des bureaux de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi</i>	4, avenue d'Aigues – BP 600 34110 Frontignan	5 mai 2014 de 14h00 à 17h00 21 mai 2014 de 9h00 à 12h00
Communauté d'Agglomération du pays de l'Or <i>Ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et d'e 13h15 à 17h du lundi au vendredi</i>	Centre Administratif – BP 40 – Boulevard de la démocratie 34132 Mauguio cedex	22 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises <i>Ouverture des bureaux de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi</i>	Place du 8 mai 1945 – BP 114 34190 Ganges	28 avril 2014 de 9h00 à 12h00
Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup <i>Ouverture des bureaux de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi</i>	25 Allée de l'espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières	5 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Communauté de Communes du pays de Lunel <i>Ouverture des bureaux des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi</i>	152 chemin des meries – CS 90229 34400 Lunel Cedex	14 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Communauté de Communes du Clermontais <i>Ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le vendredi</i>	20 avenue Raymond Lacombe – BP 40 34800 Clermont-l'Hérault	20 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault <i>Ouverture des bureaux de 8h30 à 12h00 et d'e 14h00 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 le vendredi</i>	2 parc d'activité de Camalcé – BP 15 34150 Gignac	15 mai 2014 de 9h00 à 12h00 28 mai 2014 de 14h30 à 17h30

Un avis au public faisant connaître l'objet de l'enquête publique et ses dates d'ouverture et de clôture sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Hérault du jour et Midi Libre). Cette formalité devra être justifiée par l'envoi d'un exemplaire des journaux susvisés au Service Energie de la DREAL Languedoc-Roussillon qui sera versé au dossier.

A l'issue de l'enquête, le rapport d'enquête publique sera tenu à la disposition du public dans les lieux où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault et au service Energie de la DREAL Languedoc-Roussillon.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault et de la DREAL Languedoc-Roussillon aux adresses suivantes : (<http://www.herault.gouv.fr>) et (<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-a2631.html>)

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.